

## REUNION DU 3 MAI 2005

L'an deux mille cinq, le trois mai, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, SOMMERMONT Jean-François, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absents : NAVARRE Denis, PARMENTIER Sandrine

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 5 avril 2005.

M. le Maire propose d'ajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Subvention / Installation d'une horloge électrique à l'église
- Convention / Com. de Com. du Val de Noye
- Exonération / Jeunes agriculteurs
- Exonération / Droits de mutation / Bois

Les Conseillers approuvent à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

### 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Madame BOURNAZEL devient présidente de séance. Elle présente le compte administratif 2004 dressé par Monsieur NAVARRE Maurice, Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	114 790,54	-	114 790,54
Recettes	124 191,80	-	124 191,80
Résultat	9 401,26	-	9 401,26
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	100 293,23	-	100 293,23
Recettes	39 185,34	-	39 185,34
Résultat	- 61 107,89	-	- 61 107,89
<b>RESULTAT</b>	<b>- 51 706,63</b>	<b>-</b>	<b>- 51 706,63</b>

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 2. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2004 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2004 ;

Constatant que le compte administratif 2004 présente les résultats suivants :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE N = 2004</b>	<b>1</b> Résultat Exercice N-1	<b>2</b> Virement en investiss. Exercice N	<b>3</b> Résultat Exercice N	<b>4 = 1 + 2 + 3</b> Résultat de clôture Exercice N	<b>5</b> Restes à Réaliser Exercice N	<b>6</b> Solde des R.à R. Exercice N	<b>7 = 4 + 6</b> A affecter au budget Exercice N+1
Fonctionnement	24 230,69	9 617,83	9 401,26	24 014,12	/	/	<b>24 014,12 €</b>
Investissement	49 111,17	/	- 61 107,89	- 11 996,72	/	/	- 11 996,72 €
TOTAL	73 341,86	9 617,83	- 51 706,63	12 017,40	/	/	12 017,40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, le Conseil Municipal décide, par 8 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 abstention, d'affecter le résultat en réserve à la section d'investissement (c/1068) la somme de 11 996,72 € et à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) à la section de fonctionnement (c/002) la somme de 12 017,40 €.

### **3. COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de GUILBERT Catherine qui a été le comptable de notre Commune en 2004.

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **4. TAXES D'IMPOSITION**

Monsieur le Maire présente le travail de la Commission des Finances. Celle-ci propose de reconduire les taux appliqués l'année dernière. Après en avoir délibéré, les Conseillers fixent à l'unanimité, les taux des 4 taxes locales pour 2005 selon le tableau suivant :

Taxe d'habitation	14,00 %
Taxe sur le foncier bâti	16,00 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,00 %
Taxe professionnelle	9,20 %

### **5. BUDGET PRIMITIF 2005**

Avant de présenter le projet de budget établi par la Commission des Finances, M. le Maire fait part à l'Assemblée des inquiétudes suscitées par la diminution des participations financières, notamment sur les effacements de réseaux, par la hausse des cotisations versées aux différents syndicats et par l'accroissement de la fiscalité des autres collectivités. Pour ces raisons, de nombreux projets de travaux communaux ont dû être abandonnés et ne figurent donc pas dans le budget primitif 2005.

M. le Maire donne lecture du projet dudit budget. Après avoir apporté toutes les modifications souhaitées, et après en avoir délibéré, les Conseillers adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2005.

		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	B.P.05	136 843 €	136 843 €
INVESTISSEMENT	R.à.R. 04	/	/
	B.P. 05	35 166 €	35 166 €
TOTAL		172 009 €	172 009 €

Un exemplaire sera déposé aux archives après visa de la Préfecture.

## **6. SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE HORLOGE ELECTRIQUE A L'EGLISE**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une somme de 5 616,00 € a été votée au B.P. 2005 à la section d'investissement (c/ 2315 - Prog. 020 Horloge Eglise).

L'installation d'une horloge sur le clocher de l'église du village serait de nature à augmenter la valeur du patrimoine communal. Les modalités de sonnerie seront soumises à la population riveraine. Le devis estimatif des travaux présenté par l'Entreprise HUCHEZ (Ferrières) se monte à :

- Horloge neuve .....	2 910,00 € H.T.
- Asservissement radio .....	170,00 € H.T.
- Mise en volée .....	1 493,00 € H.T.
- Angélus .....	25,00 € H.T.
- Glas .....	97,00 € H.T.
-----	
TOTAL .....	4 695,00 € H.T. (5 615,22 € T.T.C.)

Les finances de la Commune ne permettant pas de réaliser ce projet sur cette base, M. le Maire a contacté M. JARDE, notre député, pour lui soumettre ; ce projet pourrait être subventionné dans le cadre de la réserve parlementaire, à hauteur de 50 % du montant H.T. des travaux.

L'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter le projet d'installation d'une horloge à l'église, conformément au devis présenté.
- De solliciter une subvention de 50 % dans le cadre de la réserve parlementaire.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

- Réserve parlementaire .....	2 347,50 € (50 %)
- Fonds propres .....	2 347,50 € (50 %)
-----	
TOTAL .....	4 695,00 € (5 615,22 € T.T.C.)

M. le Maire atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

## **7. NOUVEAUX STATUTS DU S.I.A.E.P.**

Monsieur le Maire donne lecture des statuts du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable d'Oresmaux auquel notre Commune adhère. Il informe le Conseil que le Comité Syndical du S.I.E.P. s'est prononcé favorablement le 7 avril 2005.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve lesdits statuts et autorisent M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **8. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA COM. DE COM. DU VAL DE NOYE**

Conformément à la législation, M. le Maire présente la convention proposée par le Collège d'Ailly sur Noye. Elle permet aux enfants du village de fréquenter ce collège alors que notre Commune ne fait pas partie de la Communauté de Communes du Val de Noye.

Les Conseillers approuvent ladite convention et autorisent M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **9. EXONERATION DES JEUNES AGRICULTEURS**

M. le Maire donne lecture de la lettre émanant du Centre des Jeunes Agriculteurs qui informe la Mairie que l'Etat prend en charge 50 % de la taxe foncière sur le non bâti due par les jeunes agriculteurs durant les cinq premières années d'installation.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide que la Commune de Grattepanche ne prendra pas en charge les 50 % restants à compter de 2006.

## **10. EXONERATION DES DROITS DE MUTATION SUR LES BOIS**

M. le Maire informe l'Assemblée qu'en application de l'article 1137 du Code Général des Impôts dont les dispositions ont été modifiées par l'article 118 de la loi du 23 février 2005, les Conseils Municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, peuvent exonérer les acquisitions mentionnées au 1<sup>er</sup> alinéa et constatées par un acte authentique signé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette exonération concerne les bois, les forêts et les terrains destinés à un reboisement.

L'Assemblée décide, à l'unanimité des Membres présents, d'accepter ladite exonération sur le territoire de Grattepanche dans le cadre défini par la loi.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

• *Poste* : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur JARDE, député, invite les élus le Jeudi 16 Juin à Saint-Sauflieu pour débattre du « Devenir de la Poste » en milieu rural.

• *Journées du Patrimoine* : Les journées du patrimoine sont fixées au samedi 17 et dimanche 18 septembre ; le Conseil décide d'ouvrir l'église le samedi après-midi et de se rapprocher du Conservatoire des Sites afin d'organiser une visite des larris, avec descriptif de la faune sur ce territoire.

• *Eglise* : Le Conseil Municipal ayant voté au budget l'électrification de l'horloge, il est décidé dans un premier temps de programmer la sonnerie toutes les heures et demi-heures ; cependant, un sondage sera fait auprès des riverains.

• *Chiens errants* : Suite aux différentes plaintes déposées en mairie sur les chiens qui divaguent dans le village et dans les plaines, parfois accompagnés des maîtres, mais non tenus en laisse, Monsieur le

Maire donne lecture d'un courrier envoyé à M. VASSEUR Jean-Louis, Président de la Société de Chasse pour l'informer que l'Office National de la Chasse a été prévenu.

- *Mare* : Monsieur le Maire fait le compte rendu de la journée d'information et de sensibilisation sur l'entretien des cours d'eau et zones humides organisée par le CPIE de la Somme. La taille des saules, réalisée par les conseillers, dite en « têtard » est une bonne solution mais qui doit être entretenu tous les ans ou encore laisser repousser les arbres 2 à 3 ans et refaire une taille importante. En ce qui concerne les roseaux il suffit de les couper à la faux et non les arracher car ces plantes permettent le drainage et l'épuration de la mare. Les ormes subissent depuis quelques années la maladie dite « graphiose » qui décime ces arbres. M. WABLE souhaite implanter des nénuphars sur la mare, ce projet est réalisable mais risque de ne pas aboutir du fait des volatiles qui agrémentent l'espace.

- *Commission des Impôts* : La Commission vient de se réunir et a fait un travail important, notamment le recensement des bâtiments récemment construits, il a été vérifié si toutes ces constructions avaient fait l'objet d'une déclaration au Centre des Impôts Fonciers.

- *Rue d'Oresmaux* : M. NAVARRE Jean-Claude signale qu'une bordure de trottoir située dans le virage de la rue d'Oresmaux, sur le côté gauche, est très endommagée ayant occasionné des dégâts sur un véhicule, du ciment sera mis lors de prochains travaux.

Les Membres du Conseil Municipal